

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2024

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Linda KWIECIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....4
Votants.....26

Délibération 2024 068

MOBILITE

Mise en place d'une solution de transport solidaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	5	26	0	0	0

Présentation du projet en annexe

Le **PETR du Pays du Lunévillois**, en tant qu'**Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**, propose la création d'un **service de transport solidaire**. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des publics fragiles aux transports dans les zones rurales en particulier.

La faible densité d'une grande partie du territoire et la concentration des services ne permettent en effet pas de répondre à tous les besoins de mobilité via l'offre déjà déployée, alors qu'une partie de la population a un besoin absolu de déplacements pour des motifs essentiels. Le projet de mobilité solidaire est une réponse à cette situation de "précarité-mobilité".

Les objectifs sont :

- **Offrir l'accès à la mobilité à tous par une offre de mobilité inclusive**

Le projet vise à répondre aux besoins de la population notamment rurale, en situation de fragilité en termes de mobilité. L'objectif est de permettre à ceux qui, par manque d'offres de transport public et par incapacité de disposer d'un véhicule individuel, de se déplacer pour des motifs essentiels tels que les rendez-vous médicaux, les démarches administratives, l'accès à l'emploi ou à la formation.

- **Encourager la mobilité durable et partagée et la subsidiarité des offres de transport**

Pour la mobilisation de ce service, les bénéficiaires seront orientés, selon un processus accessible et clairement établi, en priorité vers l'offre existante de transports publics et, en cas d'absence de solutions, seront pris en charge par le service de transport solidaire. Le **service de transport solidaire** aura recours à des bénévoles et, à défaut, à des prestataires de transport.

Le projet encourage ainsi à la fois la cohésion sociale et la mobilité durable et partagée via l'offre existante et la solidarité par le recours à un réseau de bénévoles.

- **Compléter les solutions de transport existantes**

Malgré les efforts du PETR pour proposer des solutions de transport diversifiées sur le territoire, l'offre actuelle ne permet pas de répondre à tous les besoins des habitants en termes de mobilité. Le service de transport solidaire vise à pallier ces manquements pour une population qui n'aurait pas accès à une voiture individuelle.

Dans le cadre du projet de transport solidaire, une démarche de **coopération active** est mise en place avec les acteurs sociaux et les services de mobilité existants pour renforcer le maillage territorial et assurer une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants. Cette synergie vise à compléter les solutions de transport traditionnelles et locales avec un réseau solidaire, en travaillant de manière concertée avec les associations, les collectivités, et les organismes d'insertion sociale pour développer un bouquet de services répondant aux besoins spécifiques de chaque public.

Ce projet sera mené en partenariat avec le Département de Meurthe-et-Moselle qui a expérimenté en 2024 une solution de transport d'utilité sociale et la Maison INES acteur essentiel du territoire en matière de mobilité durable et solidaire.

Cette nouvelle solution de transport s'adressera aux habitants du territoire ayant un accès difficile aux modes de transports existants (manque de connaissance de l'offre, difficultés physiques et cognitives, absence d'accès à une voiture, ...) à la suite d'une prescription d'un partenaire social ou d'un conseiller en mobilité.

Les besoins de transport couverts incluent :

- Les **rendez-vous médicaux** ou paramédicaux ;
- Les **démarches administratives** ;
- Les **formations professionnelles, apprentissage et alternance** ;

- L'accès à des **emplois** ou à des **visites d'entreprises** ;
- Les **courses essentielles** pour les habitants isolés ou n'ayant pas accès à une voiture ;
- Les **visites à un proche** hospitalisé ou en EHPAD ;
- Les ateliers, conférences, activités famille **labellisées CAF**.

Le PETR sera coordinateur technique de cette action.

Ce projet sera porté financièrement par le département 54, INES et le PETR pour le reste à charge et fera l'objet d'une demande de financement au travers de l'axe 2 du fonds vert.

Poste de Dépense	Montant estimé	Source de financement				
		PETR	Conseil départemental	INES	Fonds Vert	Recettes usagers
1. Coût de la plateforme numérique (RézoSolidaire)	10 000 €	5 000 €	-	-	5 000 €	-
2. Indemnisation kilométrique des bénévoles	15 750 €	6 875 €	-	-	6 875 €	2 000 €
3. Charges de personnel pour le CEMI	15 000 €	-	7 500 €	-	7 500 €	-
4. Gestion de projet au PETR	12 000 €	6 000 €	-	-	6 000 €	-
5. Communication et recrutement des bénévoles	8 000 €	4 000 €	-	-	4 000 €	-
6. Frais généraux (formation, équipements)	6 000 €	1 500 €	-	1 500 €	3 000 €	-
7. Frais liés aux TUS	30 000 €	-	14 000 €	-	14 000 €	2 000 €
Total Estimé/an	96 750 €	23 375 €	21 500 €	1 500 €	46 375 €	4 000 €
Total estimé	193 500 €	46 750 €	43 000 €	3 000 €	92 750 €	8 000 €

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la mise en place de la solution de transport solidaire
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à leur mise en œuvre et à signer tout document afférent à ce dossier,
- **AUTORISE** le Président à faire la demande des subventions liées,
- **PRÉCISE** que les dépenses et crédits sont inscrits au Budget mobilité 2025 et suivants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 décembre 2024
Philippe DANIEL,
Président.

